

PSYCHOLOGUES

Chantal Demers et Karen Cohen

Psychologues



INTRODUCTION

Environ un Canadien sur cinq souffre de maladie mentale à un moment donné de sa vie, ce qui représente un coût estimé de 50 milliards de dollars par année pour le système de santé canadien (Association canadienne pour la santé mentale [ACSM], 2018). Le travail des prestataires de soins de santé mentale tels que les psychologues professionnels en est par le fait même d'une importance cruciale, en particulier quand il s'agit de prévenir et d'intervenir de façon précoce.

Collectivement, les psychologues professionnels constituent le plus grand groupe de prestataires de soins de santé mentale spécialisés et réglementés au Canada. Le champ d'exercice des psychologues professionnels comprend principalement l'évaluation, le diagnostic et le traitement des problèmes et des troubles de santé mentale. L'une des nombreuses caractéristiques déterminantes des psychologues professionnels est la formation spécialisée en méthodes de recherche scientifique qui leur permet de poser des diagnostics de santé mentale, d'élaborer et d'évaluer des programmes de traitement et de sélectionner et de mettre en œuvre des thérapies fondées sur des éléments probants.

(Murdoch et al., 2015). Une autre caractéristique est leur formation sur la construction, l'administration et l'interprétation efficaces des tests sur lesquels reposent souvent leurs diagnostics de santé mentale (Association de psychologie de l'Ontario [OPA], 2013).

Lorsque les psychologues exercent leurs activités à l'extérieur d'institutions financées par l'État comme les hôpitaux et les écoles, leurs services ne sont pas financés par l'État. Au lieu de cela, les Canadiens paient personnellement pour des services psychologiques dans le secteur privé ou ont recours aux régimes privés d'assurance-maladie complémentaire souvent offerts par leur employeur. Par conséquent, de nombreux Canadiens n'arrivent pas à avoir accès à des services psychologiques en temps opportun, voire du tout (Société canadienne de psychologie [SCP], 2016).

HISTOIRE DE LA PROFESSION

Le Canada a longtemps joué un rôle de premier plan dans le domaine de la psychologie, les psychologues canadiens ayant non seulement contribué à établir la profession au pays, mais aussi à créer l'American Psychological Association (APA) (Brock, 2013; Connors, 2013; Ferguson, 1992).

INSTITUTIONNALISATION

Au 19^e siècle, les patients atteints de maladies mentales sont internés dans des hôpitaux psychiatriques ou des asiles. Le Quebec Lunatic Asylum, la première de nombreuses institutions de ce genre au Canada, est créé en 1845 (Barlow, Durand et Stewart, 2006). L'intention de ces hôpitaux et de ces asiles est de fournir un refuge aux personnes qui, autrement, seraient placées dans des prisons ou des asiles des pauvres, laissées aux soins de membres de leur famille ou contraintes de se débrouiller seules dans la communauté (Barlow et coll., 2006; Kirby et Keon, 2004; Moran, 2009). La plupart offrent peu de traitements et de soins.

Des militants, comme Dorothea Dix aux États-Unis, lancent le mouvement de l'hygiène mentale au milieu du 19^e siècle, cherchant à améliorer les normes en matière de soins aux personnes atteintes de maladie mentale dans ces établissements. Partout au Canada, les ressources,

la dotation en personnel et les soins continuent d'être inadéquats dans les hôpitaux et dans les asiles (Barlow et coll., 2006; Kirby et Keon, 2004). Ces problèmes persistent tout au long du 20^e siècle, de sorte qu'en 1950, le nombre de patients canadiens dans les hôpitaux psychiatriques (environ 66 000 personnes) dépasse en fait celui des patients dans les autres types d'hôpitaux (Barlow et coll., 2006; Kirby et Keon, 2004). Ce n'est que dans les années 1960 que le processus de désinstitutionnalisation commence et que le domaine de la psychologie professionnelle commence à se développer (Barlow et al. 2006; Kirby et Keon, 2004).

RECONNAISSANCE DES PSYCHOLOGUES PROFESSIONNELS

La psychologie professionnelle telle qu'elle qu'on la connaît aujourd'hui au Canada remonte à 1892 et au développement de l'APA, la voix nationale des psychologues aux États-Unis. De nombreux psychologues canadiens sont membres fondateurs de l'APA. La voix nationale canadienne de la profession, la Société canadienne de psychologie (SCP), est créée en 1939 (Wright, 1974). Même au moment de la création de la SCP, très peu de psychologues professionnels exercent la profession au Canada : moins de 40 psychologues universitaires et une douzaine de psychologues professionnels non universitaires sont dispersés dans tout le pays, chacun ayant des parcours et des niveaux de formation très différents (Wright, 1974).

La nécessité d'une approche scientifique du traitement de la maladie mentale au Canada devient évidente après la Première Guerre mondiale, lorsque les soldats qui revenaient de la bataille démontrent clairement que n'importe qui peut être vulnérable au stress psychologique. Pourtant, c'est la Deuxième Guerre mondiale qui déclenche la création de la SCP et le développement du test M, un jalon crucial dans l'histoire de la profession au Canada (Wright, 1974; Blair, 1966). Résultat d'un effort de collaboration entre la SPC et les Forces armées canadiennes, le test M, une série de tests psychologiques qui mesurent et suivent les capacités mentales et la coordination sensori-motrice, a mérité une reconnaissance nationale au domaine de la psychologie professionnelle. Cela amène le Conseil national de recherches du Canada à s'engager à soutenir financièrement la recherche en psychologie et la formation des étudiants diplômés en 1946 (Wright, 1974; Ferguson, 1992).

Le test M et le soutien d'après-guerre du Conseil national de recherches incitent également l'élaboration de normes et de processus d'accréditation pour la psychologie professionnelle. Ces efforts sont particulièrement opportuns étant donné que la demande de traitement pour les soldats de retour dépassait de loin l'offre de psychologues professionnels après la guerre. Ceci à son tour mène à une prévalence de personnes non qualifiées prêtes à répondre à cette demande, ce qui suscite des préoccupations (Wright, 1974; Kirby et Keon, 2004).

LA CONTRIBUTION HISTORIQUE DE LA SCP : LE TEST M

Parmi les contributions les plus remarquables de la SPC, mentionnons le développement du test M en 1939. La série de tests psychologiques constituant le test M joue un rôle crucial dans les efforts de guerre du Canada, contribuant à la sélection et au classement de dizaines de milliers d'hommes dans l'Armée canadienne. Le test M est mis au point par le « Test Construction Committee » (plus tard appelé le Comité de guerre), dirigé par Roy Liddy, psychologue de la University of Western Ontario; Edward Alexander Botts, président de la SCP; et l'Armée canadienne.

Plusieurs psychologues professionnels canadiens jouent un rôle important dans le développement et l'adaptation du test M au reste des Forces armées canadiennes. On y compte notamment Liddy et Botts ainsi que les Drs Nelson Morton et Chester Kellogg de l'Université McGill, George Ferguson de l'Université de Toronto, K. Bernhardt (qui adapte le test M pour la Marine canadienne) et S. F. Chant de l'Université de la Colombie-Britannique (qui adapte le test M pour l'Aviation royale canadienne).

Sources : Wright, 1974; Blair, 1966

NORMES DE PRATIQUE

On commence à élaborer des normes de pratique pour les psychologues professionnels au Canada peu après la Deuxième Guerre mondiale. Ayant démontré la capacité et l'applicabilité de la méthode scientifique dans la sélection et la réhabilitation des soldats avant et après la guerre, il devient d'une importance critique pour la profession de maintenir le statut qu'elle avait acquis (Kirby et Keon, 2004).

En 1948, le Canadian Board of Examiners in Professional Psychology (CBEPP) est créé dans le but d'élaborer des normes de pratique et de certification pour les psychologues professionnels (Wright, 1974). En raison du manque de ressources financières et d'un effectif de seulement 400 psychologues professionnels, le CBEPP choisit de se dissoudre en 1949 et de se joindre au American Board of Examiners in Professional Psychology (ABEPP), qui offre une méthode plus rapide d'accréditation des psychologues. Par conséquent, les psychologues professionnels au Canada doivent détenir un diplôme délivré par l'ABEPP afin d'obtenir la certification (Wright, 1974; Institut canadien d'information sur la santé [ICIS], 2009).

CODE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

En 1986, la SCP introduit le premier Code canadien d'éthique pour les psychologues, qui énonce les principes, les valeurs et les normes assurant le comportement et les attitudes éthiques des psychologues travaillant en tant que scientifiques, praticiens et éducateurs (SCP, 2014). La quatrième édition du Code canadien d'éthique pour les psychologues de la SCP est publiée en 2017, de même que la quatrième édition d'un manuel d'accompagnement qui illustre comment le Code peut être appliqué (CPA, 2017a; 2017b). En plus des mises à jour en réponse aux problèmes émergents et aux changements dans les pratiques contemporaines, cette dernière version du Code incorpore de nouveaux concepts sur la culture et la diversité en provenance de la Déclaration universelle des principes de déontologie à l'intention des psychologues, adoptée par l'Union internationale de psychologie scientifique et l'Association internationale de psychologie appliquée en 2008 (SCP, 2017a).

ÉDUCATION ET FORMATION

L'enseignement dans le domaine de la psychologie au Canada est antérieure à l'exercice de la profession, les dossiers historiques suggérant que le premier cours de psychologie au pays

a été enseigné par Thomas McCulloch à l'Université Dalhousie en 1838 (Granger, 2013). Il faut toutefois attendre

la fin du 19^e siècle pour que le domaine de la psychologie professionnelle à proprement parler commence à prendre forme. En 1879, le Dr Wilhelm Maximilian Wundt, considéré comme le père fondateur de la psychologie moderne, établit la psychologie expérimentale comme discipline et fonde le premier laboratoire dédié exclusivement à la recherche en psychologie à l'Université de Leipzig en Allemagne (Hergenbahn, 2005; Granger, 2013).

Dix ans plus tard, James Mark Baldwin, l'un des étudiants du Dr Wundt, établit le premier laboratoire de psychologie au Canada (et l'un des 10 premiers en Amérique du Nord) à l'Université de Toronto (Granger, 2013; Université de Toronto, 2019).

Peu après la Première Guerre mondiale, l'Université McGill établit le premier département de psychologie indépendant au Canada (Université McGill, 2019; Granger, 2013). En 1941, le premier département de psychologie francophone indépendant au pays est créé à l'Université d'Ottawa (Granger, 2013). Après la Deuxième Guerre mondiale, les universités de partout au Canada commencent à offrir une formation formelle en psychologie professionnelle et, à la fin des années 1960, le Canada connaît une croissance importante de la formation formelle en psychologie clinique (CPA, 2011).

EXIGENCES RELATIVES AUX PERMIS D'EXERCICE INDÉPENDANTS

Psychologues professionnels

Tous les psychologues professionnels doivent détenir un permis ou être enregistrés pour exercer la profession au Canada, et une personne ne peut pas être qualifiée de psychologue dans une province canadienne à moins d'être enregistrée auprès de l'organisme de réglementation de la psychologie provincial ou territorial pertinent.

Selon la province ou le territoire, le niveau minimum d'éducation requis pour exercer la profession de façon indépendante en tant que psychologue est soit un diplôme de maîtrise, qui

TABLEAU 1 : Chronologie des événements importants dans le développement de la psychologie professionnelle au Canada

Début du 19 ^e siècle : Les débuts du domaine de la psychologie au Canada	
Du milieu du 19 ^e siècle au milieu du 20 ^e siècle : Institutionnalisation	
1838	Le premier cours de psychologie est donné à l'Université Dalhousie.
1845	Le premier établissement de santé mentale au Canada est établi au Québec.
1855	Le premier texte de psychologie est écrit et publié à Halifax.
1891	Le premier laboratoire de psychologie est établi à l'Université de Toronto.
1892	Des psychologues canadiens aident à établir l'American Psychological Association (APA). 1922 Création du premier département de psychologie à l'Université McGill.
1939	Création de la Société canadienne de psychologie (SCP).
1941	Création du premier département de psychologie francophone à l'Université d'Ottawa.
1945 Une formation formelle en psychologie professionnelle commence à être offerte par les universités canadiennes.	
1948	Création du Canadian Board of Examiners in Professional Psychology (CBEPP) afin d'élaborer des normes de pratique et de certification pour les psychologues professionnels.
1949	Le CBEPP est dissous et la certification des psychologues professionnels devient un diplôme délivré par l'American Board of Examiners in Professional Psychology (ABEPP).
1950	L'APA élabore des normes d'accréditation.
Fin du 20 ^e siècle : Réglementation et désinstitutionnalisation	
1959	Mary-Jean Wright devient la première femme directrice de l'ACP. (Elle devient ensuite présidente neuf ans plus tard.)
1960 L'Ontario et l'Alberta sont les premières provinces à réglementer les psychologues professionnels.	
1961	L'Association of State and Provincial Psychology Boards (ASPPB) élabore l'Examen de pratique professionnelle en psychologie (EPPP) pour évaluer les candidats potentiels à l'obtention d'un permis et d'une certification.
1977	Le Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle (CCPPP) est créé pour servir d'interface entre les programmes universitaires et les sites de formation en stage.
1984	L'ACP rédige et met en œuvre ses propres normes de formation et d'accréditation.
1986	Élaboration du Code canadien d'éthique pour les psychologues.
Début du 21 ^e siècle : Indépendance et réconciliation	
2002	Les normes d'accréditation de l'ACP sont révisées pour être davantage axées sur les résultats.
2012	L'ACP et l'APA s'entendent pour reconnaître l'équivalence des accréditations.
2015	L'accréditation de l'APA prend fin, marquant le début de l'indépendance de l'ACP.

dure deux ans après un baccalauréat de quatre ans en psychologie, ou un doctorat, qui dure quatre années supplémentaires après l'obtention d'une maîtrise ou de son équivalent, puisque certains programmes admettent les étudiants directement dans les programmes de doctorat après le baccalauréat (SCP, 2018b, 2018c).

Cependant, les exigences en matière de formation nécessaire pour obtenir un permis changent à mesure que les provinces commencent à exiger le doctorat pour l'exercice de la profession. Au Québec, la province où exercent environ la moitié des psychologues du pays, on a accordé le permis suite au diplôme de maîtrise pendant plusieurs années, mais on a commencé à exiger le doctorat pour l'exercice de la profession en 2006. Le Nouveau-Brunswick, une province ayant aussi historiquement exigé un diplôme de maîtrise pour s'inscrire, a récemment institué le doctorat comme exigence d'accès à la profession (Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick, 2019). La SCP et l'Association des organisations canadiennes de réglementation en psychologie (AOCRP) prennent également position sur les exigences en matière d'accès à la profession fondées sur le doctorat (SCP 2012a; AOCRP, 2014).

En plus d'un diplôme d'études supérieures (qui, dans le cas du doctorat, comprend un stage de 1600 heures), la plupart des provinces et des territoires exigent un minimum d'un an de supervision post-universitaire par un psychologue agréé ainsi qu'un examen écrit (voir la section ci-dessous sur l'examen pour la pratique professionnelle en psychologie) et un examen oral après l'obtention d'un diplôme (SCP, 2018c). En moyenne, il faut sept ans pour effectuer une maîtrise et un doctorat en psychologie (SCP, 2018d).

Examen d'exercice professionnel en psychologie (« Examination for Professional Practice in Psychology »)

Le Examination for Professional Practice in Psychology (EPPP) est l'examen écrit normalisé que les organismes d'attribution du droit d'exercice au Canada et aux États-Unis utilisent pour évaluer les candidats à la certification et au permis d'exercice de la psychologie. L'EPPP a été développé par l'Association of State and Provincial Psychology Boards (ASPPB), qui a été créée en 1961 pour servir les organismes de psychologie dans les deux pays (ASPPB, 2018a).

L'ASPPB a récemment introduit un processus d'examen amélioré qui permet aux pays de combiner l'EPPP actuel, qui est une évaluation normalisée des *connaissances* nécessaires à la l'exercice de la profession, à une nouvelle évaluation normalisée des *compétences* nécessaires à l'exercice de la profession (ASPPB, 2018b). En plus de l'EPPP, les pays peuvent administrer un examen sur la jurisprudence locale et un examen oral basé sur l'exercice de la profession aux candidats visant l'obtention du permis.

Encadrement et stage

Tous les programmes de doctorat accrédités par la SCP exigent des étudiants qu'ils effectuent au moins 600 heures d'exercice surveillé à la maîtrise et 1600 heures d'exercice surveillé au doctorat (SCP, 2011). De plus, la plupart des organismes de réglementation du Canada exigent des candidats visant l'obtention d'un permis qu'ils exercent leurs activités sous surveillance pendant une année supplémentaire après l'obtention de leur diplôme.

Bien que la plupart des programmes de stages et de doctorat au Canada soient accrédités par la SCP, ce n'est pas le cas de tous. Une liste de tous les programmes de doctorat et de stage accrédités par la SCP se trouve sur le

site Web la SCP (cpa.ca/accreditation/CPAAccreditedprograms).

Parmi ceux qui ne sont pas accrédités par la SCP, certains sont énumérés sur le site Web du Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle (CCPPP) à l'adresse ccppp.ca/directory-internship.

Associés en psychologie

Dans certaines provinces, on emploie le titre d'« associé en psychologie » pour faire la distinction entre les personnes détenant une maîtrise et celles détenant un permis de niveau doctoral. Les deux titres autorisent l'exercice indépendant de la profession, sauf au Manitoba, où un psychologue agréé doit superviser les associés en psychologie (SCP, 2018c). En plus de l'exercice indépendant de la profession, certains associés en psychologie peuvent obtenir l'autorisation d'effectuer certaines tâches normalement limitées aux psychologues, telles que le diagnostic et la communication des diagnostics aux clients (gouvernement du Canada, 2018).

TABLEAU 2 : Exigences minimales en matière de permis pour l'exercice indépendant de la profession de psychologue agréé au Canada

Province ou territoire	Conditions d'admission académiques	Supervision	Examen EPPP	Exigences supplémentaires	Exceptions
Territoires du Nord-Ouest	Maîtrise	1 an (1600 heures) sur un registre de stagiaires	Non	Un examen peut être exigé	Aucune
Nunavut	Maîtrise	1 an (1600 heures) sur un registre de stagiaires	Non	Un examen peut être exigé	Aucune
Alberta	Maîtrise	1 an (1500 heures) de	Oui	Examen oral exigé	Aucune
Saskatchewan*	Maîtrise	1 an (1500 heures) de supervision suite à l'obtention du diplôme	Oui	Examen oral (nécessaire)	Collèges universitaires ou provinciaux
Nouvelle-Écosse	Maîtrise	4 ans de supervision suite à l'obtention du diplôme	Oui	Examen oral	Personne en règle provenant d'ailleurs au Canada
Terre-Neuve-et-Labrador	Maîtrise	2 ans de supervision après l'obtention du diplôme	Oui	Aucune autre exigence	Université
Colombie-Britannique	Doctorat	600 heures d'exercice et 1600 heures de stage prédoctoral	Oui	Jurisprudence écrite (note de 40/50) Examen oral	Université, gouvernement, écoles, hôpitaux
Manitoba**	Doctorat	1 an de supervision prédoctorale et 1 an de supervision postdoctorale	Oui	Jurisprudence ou entrevue Examen oral	Université, gouvernement, écoles, hôpitaux
Ontario*** Prince-Édouard* **	Doctorat	1 an de supervision prédoctorale et 1 an de supervision postdoctorale	Oui	Examen écrit de jurisprudence et d'éthique Examen oral	Université, à moins de fournir des services de psychologie ou de superviser la prestation de services de psychologie
Source : Adapté de la SCP, 2018c					
* Québec	Doctorat	2300 heures supervisées	Non	Cours d'éthique	Aucune
** Les « associés en psychologie » au Manitoba sont des professionnels de la psychologie détenant une maîtrise qui ne sont pas autorisés à exercer la profession de façon indépendante.					
*** L'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard ont introduit le titre d'« associé en psychologie » pour identifier les professionnels en psychologie détenant une maîtrise autorisés à exercer la profession de façon indépendante.					
Nouveau Brunswick	Doctorat	600 heures de supervision suite à l'obtention du diplôme et 1600 heures	Oui	Examen oral	Université

Province	Conditions d'admission académiques	Supervision et examens
Île-du-Prince-Édouard	Maîtrise	2 ans de supervision après l'obtention du diplôme Examen oral
Manitoba*	Maîtrise	4 ans de supervision suite à l'obtention du diplôme Examen sur la jurisprudence et examen oral
Ontario	Maîtrise	registre d'exercice supervisé Examen sur la jurisprudence, la déontologie et examens oraux

Source : Adapté de la SCP, 2018c

* Les « associés en psychologie » du Manitoba ne sont pas autorisés à exercer la profession de façon indépendante.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Bien que les cours et les programmes de premier cycle en psychologie soient parmi les plus populaires et les plus facilement accessibles à travers le pays, seule une minorité d'étudiants de premier cycle en psychologie poursuivent leur formation aux cycles supérieurs ou exercent la profession de psychologue. Seulement environ 10 à 14 % de tous les candidats sont admis dans des programmes de doctorat accrédités par la SCP en psychologie professionnelle tels que la psychologie clinique (SCP, 2018d). Un facteur important de ce faible taux d'acceptation est que la taille des classes dans les programmes de psychologie professionnelle est faible par rapport à d'autres programmes de professions de la santé; une grande cohorte à l'entrée peut avoir 10 étudiants.

Heureusement, un baccalauréat en psychologie est pertinent dans de nombreux domaines de carrière, y compris les services sociaux, les services de santé, la gérontologie, les services carcéraux, les relations de travail, le marketing et les relations publiques (SCP, 2018e).

AGRÉMENT

Bien que les psychologues professionnels eux-mêmes aient besoin d'un permis d'exercice, les programmes de doctorat ou de stage peuvent être soumis à un processus d'accréditation volontaire pour démontrer que la formation dispensée répond aux normes élaborées par la communauté professionnelle et est approuvée par la SCP (SCP, 2018f). L'accréditation n'est pas exigée pour exercer la profession au Canada; cependant, les psychologues professionnels qui obtiennent leur diplôme d'un programme accrédité peuvent démontrer plus facilement ou plus rapidement qu'ils ont acquis les connaissances et les compétences requises par les organismes de réglementation de la psychologie (SCP, 2018f). Seuls les programmes doctoraux sont accrédités par la SCP. La liste la plus récente des programmes accrédités par la SCP peut être consultée en ligne à l'adresse

www.cpa.ca/accreditation/CPAaccreditedprograms.

EXIGENCES RELATIVES AUX PSYCHOLOGUES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Pour exercer la profession au Canada, les psychologues professionnels formés à l'extérieur du Canada doivent obtenir un permis d'exercice de l'organisme de réglementation de leur province ou territoire d'intérêt.

Les personnes intéressées à étudier la psychologie à l'extérieur du Canada et à retourner au Canada pour y exercer leur profession doivent consulter l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où elles désirent retourner pour s'assurer que les études qu'elles effectuent satisfont aux titres de compétence nécessaires à l'inscription pour exercer la profession.

Source : SCP, 2018d

L'histoire de l'accréditation au Canada remonte à 1977 et à la création de l'organisme maintenant connu sous le nom de Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle (CCPPP). Le CCPPP a joué un rôle déterminant dans la rédaction des normes de formation qui ont fini par être élaborées et mises en œuvre par la

SCP en 1984 (CCPPP, 2018; SCPA 2011). Les critères sur lesquels les normes d'accréditation de 1984 se fondent s'inspirent largement de ceux de l'APA, qui accrédite les programmes de doctorat et les stages aux États-Unis et au Canada depuis les années 1950 (SCP, 2011).

De 1989 à 2015, la SCP a travaillé en collaboration avec l'APA pour agréer simultanément les programmes de doctorat et les stages en psychologie au Canada qui exigeaient à la fois l'accréditation SCP et APA (SCP, 2011). En 1996, l'APA a révisé en profondeur ses normes d'accréditation, ce qui lui a permis d'adopter une approche moins normative et davantage axée sur les résultats. À la suite d'un examen et de consultations communautaires, la SCP a révisé ses normes d'accréditation en 2002, conservant leurs éléments prescriptifs, mais y intégrant également une approche axée sur les résultats (SCP, 2011).

En 2015, l'APA a mis fin à ses activités d'accréditation au Canada, laissant la communauté de psychologues professionnels du pays façonner son propre cours de formation et son propre exercice pour les psychologues professionnels formés au doctorat. Cependant, les deux pays reconnaissent mutuellement l'équivalence des systèmes d'accréditation de l'autre pays, comme le prévoit le First Street Accord de 2012, qui a été renouvelé en 2017 (SCP, 2012b).

Les normes d'accréditation de la SPC pour les programmes universitaires et les stages sont depuis devenues la référence pour la formation doctorale et de stage en psychologie professionnelle (SPC, 2019). La psychologie professionnelle est définie par la SCP comme les domaines de la psychologie du service social pour lesquels l'inscription ou le permis est généralement requis : psychologie clinique, neuropsychologie clinique, psychologie scolaire, psychologie en consultation.

CHAMP D'EXERCICE

Les psychologues travaillent dans un large éventail de milieux selon le secteur et la spécialité dans lesquels ils exercent la profession, y compris le milieu scolaire (par ex. universités, écoles), l'industrie, le gouvernement, les hôpitaux, les centres de santé communautaires, les cliniques, les établissements correctionnels et les cabinets privés (SCP, 2009; ICIS, 2009).

Les personnes travaillant dans des milieux de soins de santé doivent avoir développé les compétences de base requises pour évaluer, diagnostiquer et traiter les personnes atteintes de troubles mentaux, comportementaux et cognitifs, ainsi que pour planifier et évaluer les programmes de traitement (SCP, 2016; gouvernement du Canada, 2018). En Ontario, par exemple, le champ d'exercice des psychologues comprend l'évaluation des troubles comportementaux et mentaux; le diagnostic des troubles et des dysfonctionnements neuropsychologiques et de la personnalité; la prévention et le traitement des troubles et des dysfonctionnements comportementaux et mentaux; et le maintien et l'amélioration du fonctionnement physique, intellectuel, émotionnel, social et interpersonnel des patients (gouvernement de l'Ontario, 1991).

Alors que d'autres fournisseurs de soins de santé tels que les infirmières psychiatriques, les travailleurs sociaux et les psychothérapeutes fournissent des services de santé mentale au Canada, dans la plupart des provinces et des territoires, l'évaluation et le diagnostic des maladies mentales sont limités aux médecins et aux psychologues (SCP, 2016).

RESTRICTIONS

Malgré le fait que les psychologues constituent le plus grand groupe de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés et réglementés au Canada, de nombreux problèmes dans le système de santé publique entravent leur capacité à travailler dans leur plein champ d'exercice (SCP, 2016; Drapeau, Fleury et Gentil, 2019; Grenier, Chomienne, Gaboury, Ritchie et Hogg, 2008; Bourgeault et Mulvale, 2006; Durbin, Durbin, Hensel, et Deber, 2013).

L'un des principaux problèmes est la forte dépendance du système de santé publique à l'égard des médecins de première ligne pour fournir des soins de santé mentale. Bien que les médecins de soins primaires puissent prescrire des médicaments pour traiter les troubles mentaux, ils n'ont pas reçu la même formation approfondie en diagnostic et en traitement des troubles mentaux que les psychologues (APA, 2019; Drapeau et al., 2019; Durbin et al., 2013; Murdoch, Gregory et Eggleton, 2015).

Le décalage important entre le champ d'exercice des psychologues et la législation régissant les institutions de santé publique dans lesquelles ils travaillent a également créé des obstacles qui empêchent les psychologues de travailler dans leur plein champ d'exercice. Plus précisément, les lacunes législatives suivantes ont été identifiées par les chefs de l'exercice de la psychologie (SCP, 2016) :

- Services hospitaliers/externes : Le pouvoir d'ouvrir des dossiers sur les patients qui demandent des services de santé mentale dans les établissements publics est souvent réservé exclusivement aux médecins ou aux psychiatres.

- Attestation d'admission pour les patients à risque : Les lois hospitalières n'autorisent pas les psychologues à attester l'admission des patients lorsqu'ils sont jugés à risque pour eux-mêmes ou pour autrui.
- Décisions d'admission : Les décisions prises au cours de l'admission d'un patient qui relèvent entièrement du champ d'exercice réglementé des psychologues, comme les ordres de retirer les restrictions, d'autoriser les laissez-passer ou d'interrompre la surveillance étroite en cas de risque de suicide, tombent souvent aux mains des médecins.
- Décisions en matière d'aiguillage : Les décisions d'aiguiller les patients vers d'autres fournisseurs de soins de santé relèvent souvent exclusivement de l'autorité des médecins.

Il est important de noter que les psychologues peuvent exercer plus pleinement leur champ d'exercice lorsqu'ils travaillent dans le secteur privé. Par exemple, ils peuvent voir des patients sans avoir besoin de l'aiguillage d'un médecin et prendre des décisions d'évaluation en toute indépendance et réaliser des plans de traitement.

QUESTION D'ACTUALITÉ : PRIVILÈGES PRESCRIPTIFS

Pour offrir des soins rentables, intégrés et complets, certains psychologues aux États-Unis sont formés pour prescrire des médicaments (et annuler leur prescription) afin de s'assurer que leurs patients reçoivent la combinaison appropriée de thérapie et de médicaments.

Pour acquérir cette autorité prescriptive, les psychologues américains doivent recevoir une formation spécialisée et passer un examen certifié en psychopharmacologie, puis coordonner les soins avec le médecin de soins primaires du patient.

Bien que ces privilèges soient accordés aux psychologues dans certains États américains depuis 1960, au Canada, ils sont réservés exclusivement aux médecins et, dans certaines provinces et certains territoires, aux infirmières et infirmiers praticiens et aux pharmaciens.

En juin 2007, la SCP a mis sur pied le Groupe de travail sur l'autorité prescriptive (RxP) afin d'explorer les avantages et les questions entourant l'octroi d'une autorité prescriptive aux psychologues de niveau doctoral au Canada. Après avoir consulté des représentants d'organismes de réglementation canadiens, d'associations professionnelles, d'organismes d'accréditation de la formation et d'autres intervenants, le Groupe de travail sur le RxP de la SCP a recommandé que des mesures évolutives soient prises en vue d'élaborer des normes de formation psychopharmacologique, mais que les privilèges prescriptifs ne soient pas le but premier ou l'objet principal de la profession. Certaines associations psychologiques provinciales comme l'Association de psychologie de l'Ontario, ont toutefois une autre opinion sur la question et estiment que l'élargissement de leur champ d'exercice de façon à inclure le privilège prescriptif pourrait « améliorer l'accès, réduire les temps d'attente et améliorer la sécurité des patients » (OPA, 2014).

Sources : APA, 2019; Bourgeault et Mulvale, 2006; Durbin et al., 2013; SCP, 2016;

SPÉCIALITÉS ET SOUS-SPÉCIALITÉS

Il existe plusieurs spécialités et sous-spécialités en psychologie au niveau des cycles supérieurs, mais toutes ne sont pas offertes dans toutes les universités canadiennes.

Tant la SCP que l'APA (2011) reconnaissent les spécialités et sous-spécialités suivantes (APA, 2011) :

- Psychologie clinique
- Psychologie cognitive et perceptuelle
- Psychologie communautaire
- Consultation en psychologie
- Psychologie du développement
- Psychologie de l'enseignement
- Psychologie scolaire
- Psychologie des facteurs humains
- Psychologie environnementale
- Psychologie évolutionniste
- Psychologie médico-légale
- Psychologie expérimentale
- Psychologie de la santé
- Psychologie du travail
- Neuropsychologie
- Psychologie quantitative
- Psychologie de la réadaptation
- Psychologie sociale
- Psychologie du sport

Bien qu'il n'y ait pas de permis de spécialisation pour les psychologues au Canada, dans certaines provinces et certains territoires, les organismes de réglementation de la psychologie exigent que les demandeurs déclarent leurs domaines de spécialité et démontrent qu'ils possèdent la formation et les compétences requises pour exercer dans ces domaines lorsqu'ils demandent un permis. En Ontario, par exemple, un psychologue ne peut pas pratiquer la neuropsychologie s'il n'a pas déclaré et démontré sa formation dans ce domaine au moment de la délivrance du permis.

RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION

Un certificat d'inscription est requis pour pratiquer la psychologie professionnelle au Canada. Le rôle de l'organisme de réglementation est de superviser la pratique des psychologues et, ce faisant, de protéger les intérêts et le bien-être du public (SCP, 2018g; Ordre des psychologues de l'Ontario, 2018). En 1960, l'Ontario et l'Alberta sont devenues les premières provinces à réglementer la psychologie professionnelle au Canada; de nos jours, les organismes réglementaires qui existent dans chaque province et territoire (à l'exception du Yukon) sont responsables de la réglementation de la profession dans leurs régions respectives (ICIS, 2009).

On trouve au tableau 4 une liste complète des organismes de réglementation, du cadre législatif et des titres protégés qui régissent les psychologues dans l'ensemble du pays.



TABEAU 4 : Organismes de réglementation provinciaux/territoriaux et cadres législatifs pour les psychologues et les associés en psychologie

Province ou territoire	Première année de réglementation	Organisme de réglementation	Cadre législatif	et protégés*
Alberta	1960	College of Alberta Psychologists	Health Professions Act, 2000 Psychologists Profession	Psychologist, provisional psychologist
Ontario	1960	Ordre des psychologues de l'Ontario	Loi de 1991 sur les psychologues	Psychologist, psychological associate
Québec	1962	Ordre des psychologues du Québec	Code des professions	Psychologue
Manitoba	1966	Psychological Association of Manitoba	Psychologists Registration Act, 2014	Psychologist, psychological associate
Nouveau-Brunswick	1967	Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick	Collège des psychologues	Psychologue
Colombie-Britannique	1977	College of Psychologists of British Columbia Labrador Psychology	Psychologists Act, Health Professions Act, Psychologists	Psychologist, psychological associate
Nouvelle-Écosse	1981	Nova Scotia Board of Examiners in Psychology Psychologists,	Nova Scotia 2000	Psychologist
Terre-Neuve-et-Labrador	1988	and Social Services, Terre-Neuve-et-Territoires du Nord-Ouest Board	Psychologists Act, 2005	Psychologist
Territoires du Nord-Ouest	1988	Registraire des Ministère de la Santé Gouvernement du	Psychologists Act, 1988	Psychologist
Île-du-Prince-Édouard	1991	Licensing, Nunavut Health and Social Services, gouvernement Psychologists Registration Board	Psychologists Act, 2009 & Regulations, 2011	Psychologist, psychological associate, psychologist candidate, psychological associate candidate
Saskatchewan	1997	Saskatchewan College of Psychologists	Psychologists Act, 1997	Psychologist, doctoral psychologist
Nunavut	1999	Registrar of Professional Psychologists	Psychologists Act 1988	Psychologist

Source : Adapté de SCP, 2018g

Remarque : Le Yukon n'a pas d'organisme de réglementation.

* Comprend également les dérivatifs des titres présentés ici, tels que « psychologue agréé ».

ASSOCIATION PROFESSIONNELLES

Les associations de psychologues professionnels jouent un rôle déterminant dans l'avancement et la défense de la profession, ainsi que dans la promotion de services de qualité au public. La SCP, par exemple, organise un congrès annuel pour la profession, publie trois revues évaluées par des pairs, accrédite des programmes de doctorat et de stage en psychologie, offre un perfectionnement professionnel continu aux psychologues et dirige la défense de la profession au niveau national.

Au Nouveau-Brunswick et au Québec, les organismes de réglementation jouent à la fois un rôle d'autorité réglementaire et d'association pour la profession. Plus récemment,

le Québec a vu l'émergence d'une association professionnelle de psychologie dont le mandat principal est la défense des intérêts plutôt que la réglementation.

Comme l'indique le tableau 5, chaque province ou territoire a sa propre association professionnelle qui, collectivement, forme le Council of Professional Associations of Psychologists (CPAP) dont la SCP est également membre. La SCP et les associations provinciales et territoriales sont entièrement indépendantes, bien que la SCP leur fournisse un certain soutien financier collectivement en tant que CPAP.

TABLEAU 4 : Associations provinciales/territoriales et nationales de psychologues professionnels

Province ou territoire	Année de création	Association professionnelle	Site Web
Nationale*	1939	Société canadienne de psychologie	www.cpa.ca
Colombie-Britannique	1938	British Columbia Psychological Association	www.psychologists.bc.ca
Ontario	1947	Association de psychologues de l'Ontario	www.psych.on.ca
Nouveau-Brunswick**	1947	College of Psychologists of Alberta	www.cpnb.ca
Nouvelle-Écosse	1965	Association of Psychologists Newfoundland Labrador	www.apns.ca
Alberta	1966	Psychologists' Association Québec	www.psychologistsassociation.ab.ca
Manitoba	1966	Manitoba Psychological Society	www.mps.ca
Terre-Neuve-et-Labrador	1976	Association of Psychology of Prince Edward Island	www.apnl.ca
Québec	2005	Association des psychologues de la Nouvelle-France	www.apqc.ca/
Saskatchewan	S/O	Saskatchewan Psychological Association	www.psychsask.ca
Prince-Édouard	S/O	Psychological Association of Prince Edward Island	www.peipsychology.org

Source : Adapté de la SCP, 2018h

Remarque : Le Yukon et le Nunavut n'ont pas d'association professionnelle.

* Le mandat de la SCP va au-delà du plaidoyer professionnel.

** Le Nouveau-Brunswick est un organisme de réglementation fait également partie de l'Association professionnelle.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

OFFRE ET RÉPARTITION

Il y avait environ 18 487 psychologues au Canada en 2017, soit un ratio de quatre psychologues pour un psychiatres (SCP, 2016; Association des psychiatres du Canada, 2018).

Depuis 2006, le nombre total de psychologues agréés a progressivement augmenté dans l'ensemble du pays. Le nombre de psychologues inscrits varie considérablement d'une province à l'autre, allant de 19,56 psychologues pour 100 000 habitants au Manitoba à 93,4 psychologues pour 100 000 habitants au Québec (ICIS, 2019a).

TAUX D'OBTENTION DU DIPLÔME

Dans l'ensemble, le nombre de personnes diplômées des programmes de psychologie doctorale est demeuré relativement constant entre 2005 et 2011 (ICIS, 2019b). La seule exception est 2007, quand il y a eu une baisse soudaine du nombre de diplômés, particulièrement au Québec quand la province est passée à l'exigence de détenir un doctorat pour pouvoir exercer la profession.

Figure 1 : Nombre de psychologues par province/territoire, Canada 2008–2017

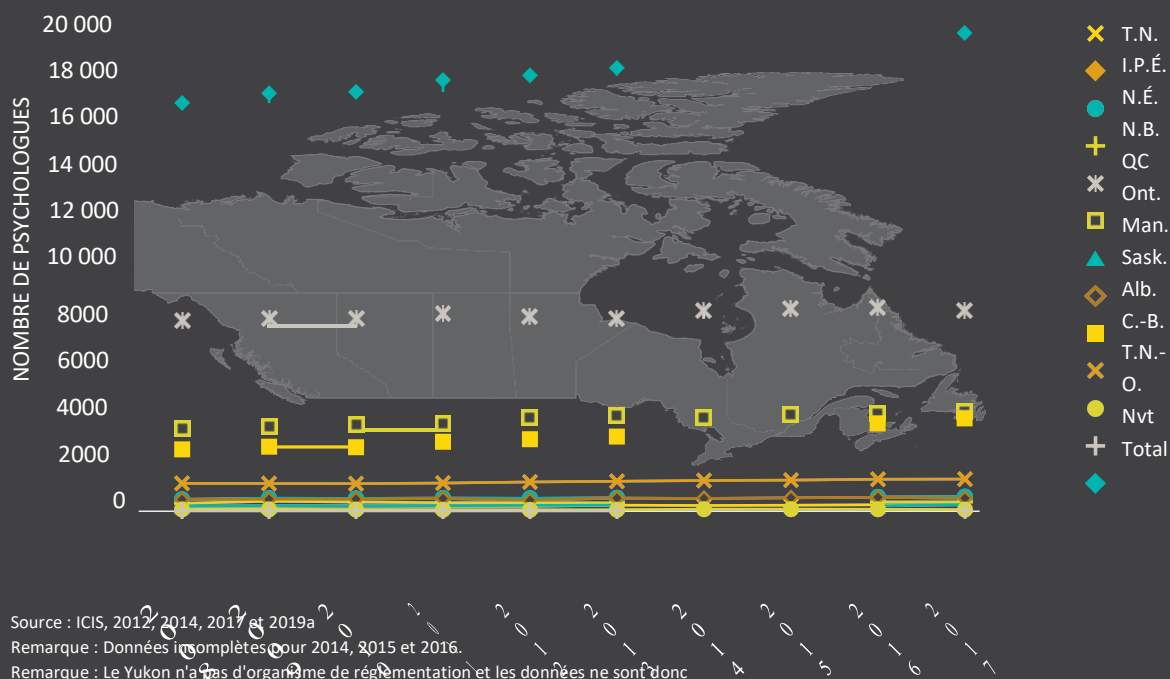


TABLEAU 6 : Nombre de diplômés des programmes de doctorat en psychologie par université, 2005–2011

Province et université	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Colombie-Britannique							
Université Simon Fraser	3	2	—	—	4	2	9
Université de la Colombie-Britannique	18	11	8	13	—	9	13
University of Victoria	1	4	—	—	7	4	1
Alberta							
Université de l'Alberta	9	4	6	9	—	4	3
Université de Calgary	11	3	6	6	5	—	10
Saskatchewan							
University of Regina	2	3	2	—	—	3	5
Université de la Saskatchewan	4	3	5	4	11	3	6
Manitoba							
Université du Manitoba	5	6	—	2	—	1	5
Ontario							
Lakehead University	—	—	4	5	—	2	7
OISE University of Toronto	—	—	—	9	16	10	12
Queen's University	10	2	—	9	—	5	3
University of Guelph	4	4	1	—	2	4	—
Université d'Ottawa	5	10	—	—	7	16	—
Université de Waterloo	2	2	—	4	2	—	—
University of Western Ontario	4	5	3	6	6	2	4
University of Windsor	11	13	—	—	11	13	13
York University	8	13	15	—	4	10	11
Québec							
Université Concordia	7	8	8	13	10	—	14
Université McGill	5	11	0	6	5	8	19
Université de Montréal	13	20	—	—	25	17	10
Université Laval	5	7	7	24	10	8	9
Nouveau-Brunswick							
Université du Nouveau-Brunswick	3	4	0	—	—	4	2
Nouvelle-Écosse							
Université Dalhousie	3	5	—	5	4	5	—
Canada	133	140	65	115	129	130	156

Source : ICIS, 2019b

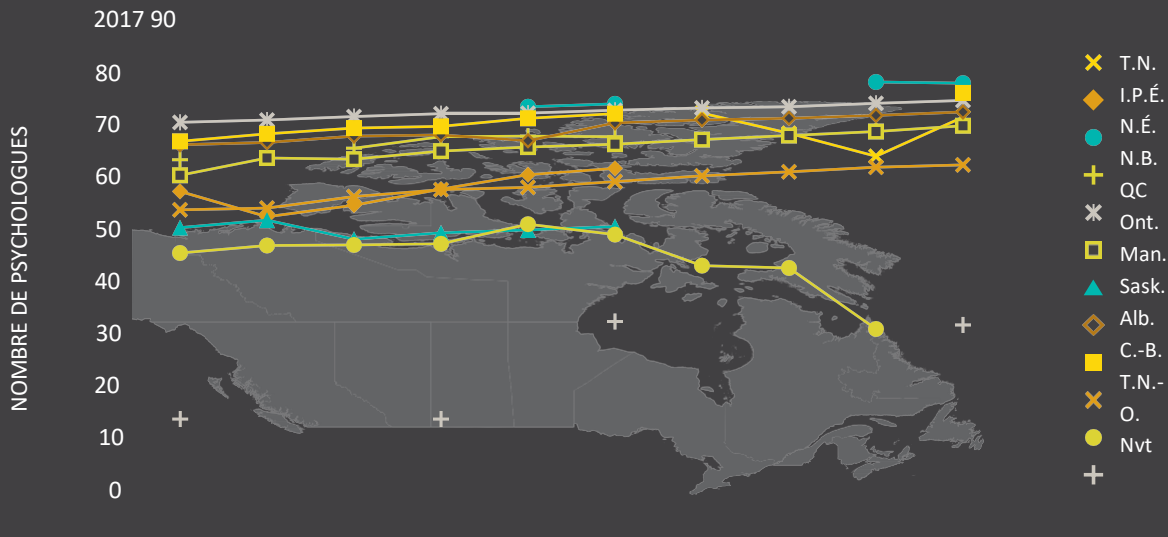
Remarque : Données incomplètes pour toutes les années et aucune donnée disponible après 2011. La difficulté que présentent ces données est que les étudiants obtiennent leur diplôme quand ils ont terminé leur thèse, pas à la fin d'une année scolaire particulière. Les étudiants en médecine obtiennent leur diplôme 4 ans après avoir commencé. Les doctorants en psychologie ne prennent pas tous le même temps pour terminer leurs études.

RÉPARTITION DES GENRES

Les années 1960 ont marqué le début d'un virage mondial vers la féminisation de la profession (Brock, 2013). En 2017, il y avait près de trois fois plus de psychologues femmes que de psychologues hommes au Canada, le pourcentage le plus élevé de psychologues femmes étant en Nouvelle-Écosse, où

les femmes représentent 80 % des psychologues professionnels de la province (ICIS, 2012, 2014, 2017, 2019a). Contrairement à ce qui se produit dans les provinces, le nombre de femmes psychologues a diminué graduellement dans les Territoires du Nord-Ouest, où les femmes ne représentent que 37 % de la profession (ICIS, 2012, 2014, 2017, 2019a).

Figure 2 : Nombre de psychologues femmes par province/territoire, Canada 2008–



Source : ICIS, 2012, 2014, 2017 et 2019a.

Remarque : Données incomplètes pour 2013, 2015 et 2016.

Remarque : Le Yukon n'a pas d'organisme de réglementation et les données ne sont donc

pas disponibles. Au cours de sa carrière, la Dre Mary Jean Wright a fait preuve de première pour les femmes dans le domaine en devenant la première femme directrice, présidente et présidente honoraire de la SCP. Elle a également été la première femme à présider un important département de psychologie et elle a fondé la University Laboratory School de la University of Western Ontario.

Source : Psychology's Feminist Voices, 2019;



RÉPARTITION DES ÂGES

Au Canada, l'âge moyen des psychologues professionnels est de 48,2 ans, l'âge moyen de la retraite étant de 64 ans (Gouvernement du Canada, 2017). Les données de 2009 indiquent que la plupart des psychologues sont âgés de 55 ans ou plus (ICIS, 2009). Les dernières données de l'ICIS suggèrent que cette tendance se poursuit pour 5 provinces sur

4 (voir la figure 3 ci-dessous).

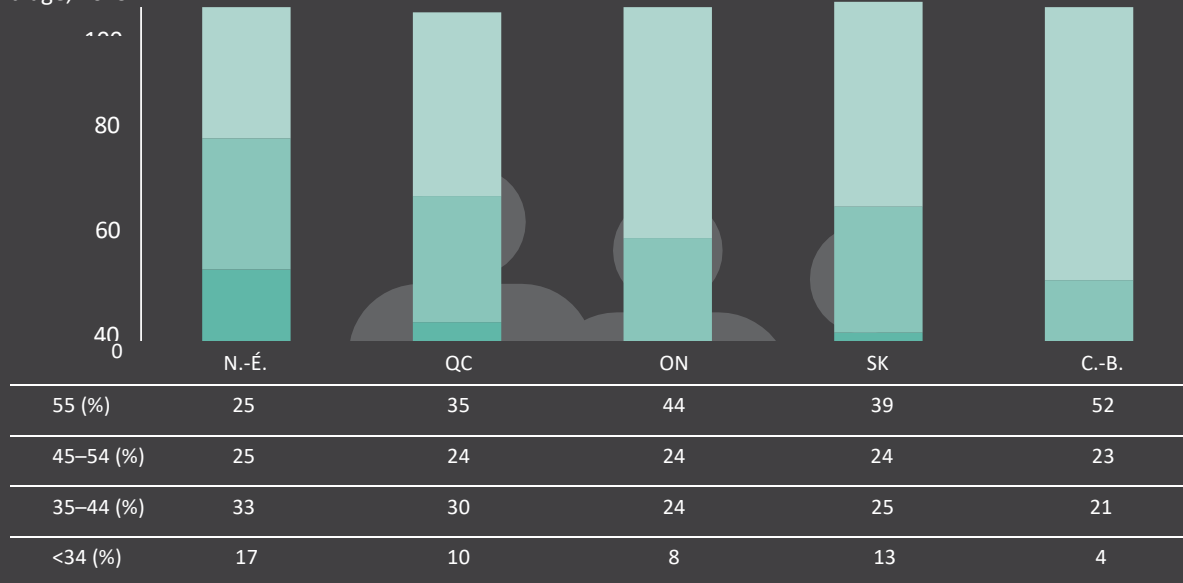
PSYCHOLOGUES AUTOCHTONES AU CANADA

Comparativement à la population générale, les peuples autochtones connaissent un taux disproportionné de problèmes de santé mentale au Canada (Ansloos, 2019). Ils sont également nettement sous-représentés dans le domaine de la psychologie professionnelle, une estimation récente faisant état de moins de 12 psychologues autochtones exerçant la profession ou enseignant la discipline à travers le pays (Ansloos, 2019).

Les profondes répercussions psychosociales du colonialisme ont influencé la santé mentale des peuples autochtones ainsi que leur relation avec le domaine de la psychologie professionnelle. La profession elle-même est à la fois historiquement et actuellement complice d'idéologie coloniale, ayant été impliquée dans l'administration de pratiques et de structures coloniales comme les « asiles indiennes » (Ansloos, 2019).

En réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la SCP a mis sur pied un groupe de travail autochtone chargé d'identifier et d'aborder les principaux facteurs qui influencent les expériences des peuples autochtones en matière de santé mentale et leur sous-représentation dans la profession.

Figure 3 : Pourcentage de psychologues par groupe d'âge, 2019



Source : ICIS, 2019c

Remarque : Données disponibles

FAIRE PROGRESSER LES LIGNES DIRECTRICES DE LA PRATIQUE DE LA PSYCHOLOGIE PROFESSIONNELLE AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

En réponse au rapport de 2015 de la Commission de vérité et réconciliation, la SCP a mis sur pied le Groupe de travail autochtone afin de fournir des directives et des lignes directrices pour améliorer la prestation des services psychologiques aux peuples autochtones du Canada et avec ceux-ci. En 2018, la SCP a publié la *Réponse de la psychologie au rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, qui présentait des recommandations pour un modèle collaboratif de psychologie qui encourage la création d'espaces culturellement sécuritaires.

Le rapport proposait également six principes directeurs destinés à guider le travail quotidien en éducation psychologique, en recherche en psychologie ou en psychologie appliquée :

- Alliance
- culturelle;
- Humilité;
- Réflexion
- critique; Respect;
- et

Source : SCP, 2018i

Plusieurs changements importants seront nécessaires pour mieux répondre aux besoins des communautés autochtones, l'une des recommandations formulées par le Groupe de travail autochtone de la SPC étant une intégration plus profonde des approches fondées sur les droits autochtones dans les pratiques de la psychologie professionnelle. Pour ce faire, il faudra passer des modèles urbains/suburbains actuels de formation des psychologues et de prestation de soins de santé à des approches davantage centrées sur la culture, le contexte et la collectivité qui mettent davantage l'accent sur les désirs, les aspirations et les préoccupations des peuples autochtones. Ces modèles reconnaissent les différences fondamentales entre les façons de savoir autochtones et non autochtones et l'utilisation de compétences qui répondent aux besoins uniques des communautés autochtones.

Le Groupe de travail autochtone de la SPC demande à tous les ordres de gouvernement de promouvoir ces approches, qui devraient contribuer à améliorer la représentation des psychologues autochtones partout au Canada.

ACCÈS AUX SERVICES ET COUVERTURE DE CEUX-CI ET RÉMUNÉRATION

La couverture des services psychologiques dépend en grande partie du cadre de pratique. Par exemple, si un psychologue est employé par une institution publique comme un hôpital, une école, un établissement correctionnel, les équipes de soins primaires de certaines cliniques communautaires, des équipes de santé familiale ou un organisme social, leurs services ne coûtent rien aux patients. Toutefois, les services des psychologues travaillant dans le secteur privé (c.-à-d. à l'extérieur d'un établissement financé par l'État) ne sont pas couverts par les régimes de santé provinciaux ou territoriaux.

Les Canadiens qui ont une assurance-maladie complémentaire, généralement offerte par leur employeur, offrent souvent une certaine couverture des services psychologiques. Les régimes d'assurance-maladie complémentaire varient d'un employeur à l'autre. En Ontario, par exemple, la couverture peut varier d'environ 300 \$ à 1000 \$ par année (OPA, 2018). Pour certains de ces régimes, il existe une couverture explicite pour les services psychologiques et dans d'autres, le plafond regroupe tous les services de santé étendus couverts par

le régime. En outre, certains plans ont des plafonds pour le nombre de séances ainsi que des plafonds annuels. Souvent, les plafonds annuels ne couvrent pas le montant requis pour que le patient moyen soit traité avec succès (15 à 20 séances coûtent environ 3500 \$ à 4000 \$). Reconnaissant de plus en plus l'incidence que les problèmes de santé mentale non traités peuvent avoir sur le lieu de travail en termes d'absentéisme, de présentéisme et d'invalidité de courte et de longue durée, les employeurs ont augmenté la couverture de leurs régimes pour permettre une plus grande utilisation des services psychologiques (SCP, 2018k; ACSM, 2018; OPA, 2018).

SALAIRE

Le salaire annuel moyen des psychologues cliniciens au Canada varie de 60 000 \$ pour les postes de niveau d'entrée à 160 000 \$ pour les travailleurs plus expérimentés

(Neuvoo, 2019). Le salaire d'un psychologue varie également en fonction de son milieu d'exercice. Par exemple, un rapport de 2014 indique que les psychologues travaillant dans des institutions publiques peuvent s'attendre à gagner environ 100 000 \$ par année, tandis que ceux travaillant dans le secteur privé peuvent gagner de 100 000 \$ à 200 000 \$ par année (Canadian Business, 2014).

Les associations provinciales/territoriales de psychologie fournissent également des taux horaires recommandés pour les services psychologiques qui peuvent aller d'aussi peu que 80 \$ / heure au Québec à aussi élevé que 225 \$ / heure en Ontario (British Columbia Psychological Association, 2013; OPA, 2015).

TABLEAU 7 : Taux horaire recommandé pour les services psychologiques 2010–2020

Province	Taux horaire	Année effective
Territoires du Nord-Ouest	200 \$	2015
Colombie-Britannique	200 \$	2017–2018
Alberta	200 \$	2020
Saskatchewan	180 \$	2018
Manitoba	195 \$	2020
Ontario	225 \$	2013
Québec	80 \$ à 130 \$	
Nouveau-Brunswick	170 \$	2017
Nouvelle-Écosse	190 \$	2018
Île-du-Prince-Édouard	180 \$	2019
Terre-Neuve-et-Labrador	180 \$	2017

Source : Association of Psychologists of the Northwest Territories, 2015; British Columbia Psychological Association, 2013; OPA, 2015, Psychologists' Association of Alberta, 2020; Psychology Association of Saskatchewan, 2018; Manitoba Psychological Society, 2018; Halifax Psychologist, 2019; College of Psychologists of New Brunswick, 2017; Psychological Association of Prince Edward Island, 2019; Association of Psychology Newfoundland and Labrador, 2017

Remarque : Le Yukon et le Nunavut n'ont pas d'association professionnelle et les barèmes tarifaires ne sont pas disponibles.

CONCLUSION

Collectivement, les psychologues professionnels constituent le plus grand groupe de prestataires de soins de santé mentale spécialisés et réglementés au Canada. Malgré le besoin croissant d'un accès en temps opportun aux services de santé mentale, un certain nombre de problèmes entravent leur capacité de travailler dans leur plein champ d'exercice dans le système de santé publique, y compris une forte dépendance à l'égard des médecins de soins primaires pour fournir des soins de santé mentale. Les médecins de soins primaires n'ont souvent pas le temps et n'ont généralement pas la formation nécessaire pour traiter les troubles mentaux. Cependant, à l'extérieur des établissements financés par l'État, ce ne sont généralement que les services des médecins qui sont couverts par nos régimes de santé provinciaux et territoriaux. Il en résulte un accès médiocre et/ou non financé à des traitements psychologiques fondés sur des données probantes pour les problèmes et les troubles de santé mentale.

Compte tenu des préoccupations croissantes au sujet des problèmes de santé mentale au Canada, les psychologues professionnels deviendront une ressource encore plus importante à l'avenir. Les priorités de la profession comprennent la correction des disparités liées à la santé mentale, comme celles dans le financement des régimes d'assurance-maladie publics et privés des soins de santé pour les problèmes de santé mentale et physique, celles qui existent chez les peuples autochtones et non autochtones au Canada, tant en ce qui concerne l'expérience des peuples autochtones en matière de services de santé mentale que leur sous-représentation dans la profession, ainsi que celles qui touchent tous les peuples vivant dans les régions rurales et éloignées du pays.

ACRONYMES

ABEPP	American Board of Examiners in Professional Psychology
AOCR	Association des organisations canadiennes de réglementation en psychologie
APA	American Psychological Association
ASPPB	Association of State and Provincial Psychology Boards
CBEPP	Canadian Board of Examiners in Professional Psychology
CCPPP	Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle
ICIS	Institut canadien d'information sur la santé
ACSM	Association canadienne pour la santé mentale
SCP	Société canadienne de psychologie CPAP Council of Professional Associations of Psychologists
EPPP	Examen de pratique professionnelle en psychologie
OPA	Association de psychologie de l'Ontario

RÉFÉRENCES

- American Psychological Association. (2011). *Careers in psychology*. Extrait de www.apa.org/careers/resources/guides/careers.pdf
- American Psychological Association. (2019). *About prescribing psychologists*. Extrait de <https://www.apaservices.org/practice/advocacy/authority/prescribing-psychologists>
- Ansloos, J. (2019). Indigenous mental health and professional training in psychology: Understanding the challenges and next steps towards thriving Indigenous communities. *Psynopsis*, 41(1), 15–18.
- L'Association des organisations canadiennes de réglementation en psychologie. (2014). *Position statement: National standard for entry to practice*. Extrait de <http://www.acpro-aocrp.ca/documents/ACPRO%20Position%20Statement%20-%20National%20Standard%20-%20November%202014.pdf>

Association of Psychology Newfoundland Labrador. (2017). *APNL fee schedule recommendation rate*. Extrait de <http://www.apnl.ca/find-a-psychologist>

Association of Psychologists of the Northwest Territories. (2015). *Recommended fee schedule as of January 1, 2015*. Extrait de https://54b484d3-a8ed-47c9-a96f-aa47c3c4fe36.filesusr.com/ugd/e326ec_2acaf12dbfef4c3d85702b5b3e501a05.pdf

Association of State and Provincial Psychology Boards. (2018a). *What is ASPPB?* Extrait de https://www.asppb.net/page/What_is_ASPPB?

Association of State and Provincial Psychology Boards. (2018b). *Jurisdictional update on the enhanced EPPP*. Extrait de https://cdn.ymaws.com/www.asppb.net/resource/resmgr/eppp_2/jurisdictional_updates_on_th.pdf

Barlow, D. H., Durand, V. M. et Stewart, S. H. (2006). *Abnormal psychology: An integrative perspective* (1re éd. canadienne). Toronto, ON : Thomson-Nelson.

British Columbia Psychological Association. (2013). Letter from the President. *BC Psychologist*, 2(2), 4. Extrait de http://www.psychologists.bc.ca/sites/default/files/pdfs/BCPsychologist/BCPsychologistSpring2013_Volume2.pdf

Blair, W. R. N. (1966). In support. *Canadian Psychologist*, 7(3), 185–196.

Bourgeault, I. L. et Mulvale, G. (2006). Collaborative health teams in Canada and the USA: Confronting the structural embeddedness of medical dominance. *Health Sociology Review*, 15(5), 481–495

Brock, A. C. (2013). Introduction to the special issue on the history of psychology in Canada. *Canadian Psychology*, 54(2), 87–93.

Canadian Business. (2014). *Canada's Best Jobs 2014: Psychologist*. Extrait de <https://www.canadian-business.com/lists-and-rankings/best-jobs/2014-psychologist/>

Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle. (2018). *CCPPP history*. Extrait de <https://ccppp.ca/history>

Institut canadien d'information sur la santé. (2009). *Canada's health care providers, 2000 to 2009- A reference guide*. Extrait de https://secure.cihi.ca/free_products/CanadasHealthCareProviders2000to2009AReferenceGuide_EN.pdf

Institut canadien d'information sur la santé. (2012). *Canada's health care providers: Provincial profiles, 1997 to 2011*. Extrait de https://secure.cihi.ca/estore/productSeries.htm?locale=en&pc=PCC56&_ga=2.135374009.96824126.1562601202-1418336774.1534598299

Institut canadien d'information sur la santé. (2014). *Canada's health care providers: Provincial profiles, 2009 to 2013*. Extrait de https://secure.cihi.ca/estore/productSeries.htm?locale=en&pc=PCC56&_ga=2.135374009.96824126.1562601202-1418336774.1534598299

Institut canadien d'information sur la santé. (2017). *Canada's health care providers: Provincial profiles, 2007 to 2016*. Extrait de <https://www.cihi.ca/en/psychologists>

Institut canadien d'information sur la santé. (2019a). *Canada's health care providers: Provincial profiles, 2008 to 2017*. Extrait de <https://www.cihi.ca/en/health-workforce>

Institut canadien d'information sur la santé. (2019b). *Tendances chez les diplômés en psychologie*[communication personnelle].

Institut canadien d'information sur la santé. (2019c). *Distribution de l'âge des psychologues*[communication personnelle].

Association canadienne pour la santé mentale. (2018). *Getting help*. Extrait de http://www.cmha.ca/mental_health/getting-help/#.VXBTSc9VhBc

Association des psychiatres du Canada. (2018). *Qui sommes-nous?* Extrait de : <https://www.cpa-apc.org/fr/a-propos-de-l-apc/qui-sommes-nous/>

Société canadienne de psychologie. (2009). *Planning a career in psychology: A Canadian perspective for university bound and beginning university students*. Extrait de https://www.cpa.ca/cpasite/UserFiles/Documents/Simner%20Career%20Guide%202009_Web.pdf

Société canadienne de psychologie. (2010). *CPA Task Force on Prescriptive Authority for Psychologists in Canada*. Extrait de https://www.cpa.ca/docs/File/Task_Forces/CPA_RxPTaskForce_FinalReport_Dec2010_RevJ17.pdf

Société canadienne de psychologie. (2011). *Accreditation standards and procedures for doctoral programmes and internships in professional psychology* (5th rev.). Extrait de https://cpa.ca/docs/File/Accreditation/Accreditation_2011.pdf

Association canadienne de psychologie. (2012a). *CPA position on the entry to practice for professional psychology in Canada*. Extrait de <https://cpa.ca/docs/File/Practice/EntryPracticeProfPsychologyCanada2012.pdf>

Association canadienne de psychologie. (2012b). *CPA and APA launch the First Street Accord, a mutual agreement on accreditation*. Extrait de <https://cpa.ca/accreditation/accreditationthroughoutnorthamerica/>

Société canadienne de psychologie. (2014). *The developmental trajectory of CPA accreditation*. Présentation lors des célébrations du 30^e anniversaire des normes d'accréditation de l'ACP, Vancouver.

Société canadienne de psychologie. (2016). *Psychologists practicing to scope: The role of psychologists in Canada's public institutions*. Extrait de https://www.cpa.ca/docs/File/Position/PracticingtoScopePaper_June2016_Final.pdf

Association canadienne de psychologie, Association of Psychologists of Nova Scotia, Association of Psychology in Newfoundland and Labrador, Psychological Association of Prince Edward Island et le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick. (2017). *Targeting funds for better access to quality mental health care for Canadians*. Extrait de https://cpa.ca/docs/File/Government%20Relations/Targeting_Funds_for_Better_Access_to_Quality_Mental_Health_Care_for_Canadians_March2017.pdf

Société canadienne de psychologie. (2017). *Canadian Code of Ethics for Psychologists* (4^e éd.). Extrait de https://cpa.ca/docs/File/Ethics/CPA_Code_2017_4thEd.pdf

Association canadienne de psychologie. (2018a). *Un psychologue, c'est quoi?* Extrait de <https://www.cpa.ca/fr/public/unpsychologue/>

Association canadienne de psychologie. (2018b). *L'étude de la psychologie*. Extrait de <https://www.cpa.ca/fr/professionaldevelopment/studyofpsychology/>

Association canadienne de psychologie. (2018c). *Provincial and territorial licensing requirements*. Extrait de <https://www.cpa.ca/accreditation/PTlicensingrequirements>

Association canadienne de psychologie. (2018d). *The study and practice of psychology in Canada: Facts for foreign nationals*. Extrait de https://www.cpa.ca/docs/File/Facts%20for%20Foreign%20Nationals_FINAL.pdf

Association canadienne de psychologie. (2018e). *Careers in and related to psychology*. Extrait de <https://www.cpa.ca/students/career/careersinpsychology>

Association canadienne de psychologie. (2018f). *Accreditation*. Extrait de <https://www.cpa.ca/public/whatisapsychologist/accreditation>

Association canadienne de psychologie. (2018g). *Organismes canadiens de réglementation*. Extrait de <https://www.cpa.ca/fr/public/unpsychologue/organismesreglementation/>

Association canadienne de psychologie. (2018h). *Sociétés provinciales et territoriales*. Extrait de <https://cpa.ca/fr/public/unpsychologue/societesprovinciales/>

Association canadienne de psychologie. (2018i). *Psychology's response to the Truth and Reconciliation Commission of Canada's report*. Extrait de https://www.cpa.ca/docs/File/Task_Forces/TRC%20Task%20Force%20Report_FINAL.pdf

- Association canadienne de psychologie. (2018k). *Prendre la décision de consulter un psychologue : à quoi s'attendre?* Extrait de <https://www.cpa.ca/fr/public/psychologuequoisattendre/>
- Société canadienne de psychologie. (2019). *Agrément*. Extrait de <https://cpa.ca/fr/agrement/>
- Ordre des psychologues de l'Ontario. (2018). *What is the College of Psychologists of Ontario?* Extrait de http://www.cpo.on.ca/About_the_College.aspx
- Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick. (2017). *Barème des honoraires recommandés*. Extrait de <https://cpnb.ca/fr/bareme-des-honoraires-recommandes/>
- Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick. (2019). *Guidelines for licensing*. Extrait de <http://cpnb.ca/definitions/guidelines-for-licensing/>
- Connors, J. B. (2013). Special issue book review: A chronicle of the work of the CPA, 1938-2010. *Canadian Psychology*, 54(2), 133–134.
- Drapeau, A., Fleury, M. J. et Gentil, L. (2019). Sociodemographic variation in increasing needs for mental health services among Canadian adults from 2002 to 2012. *Psychiatric Quarterly*, 90(1), 137–150.
- Durbin, A., Durbin, J., Hensel, J. M. et Deber, R. (2013). Barriers and enablers to integrating mental health into primary care: A policy analysis. *Journal of Behavioural Health Services & Research*, 43(1), 127–139.
- Ferguson, G. A. (1992). Psychology in Canada, 1939-1945. *Canadian Psychology*, 33(4), 697–705.
- Gouvernement du Canada. (2017). *Système de projection des professions au Canada : Psychologues*. Extrait de <http://occupations.esdc.gc.ca/sppc-cops/occupationsummarydetail.jsp?&tid=132>
- Gouvernement du Canada. (2018). *Classification nationale des professions : Psychologues*. Extrait de <http://cnp.edsc.gc.ca/English/NOC/ProfileQuickSearch.aspx?val=4&val1=4151&ver=16&val65=psychologist>
- Gouvernement de l'Ontario. (1991). *Psychology Act, 1991*. Extrait de <https://www.ontario.ca/laws/regulation/150074>
- Granger, L. (2013). Psychologie. Dans *L'Encyclopédie canadienne*. Extrait de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/psychologie-1>
- Grenier, J., Chomienne, M. H., Gaboury, I., Ritchie, P. et Hogg, W. (2008). Collaboration between family physicians and psychologists: What do family physicians know about psychologists' work? *Canadian Family Physicians*, 54(1), 232–233.
- Halifax Psychologist. (2019). *Fees for Psychological Services in Nova Scotia*. Extrait de <https://www.halifaxpsychologist.com/fees.html>
- Hergenhahn, B. R. (2005). Voluntarism, structuralism, and other early approaches to psychology. Dans M. Sordi et D. Money Penny (éd.), *Introduction to the history of psychology* (5^e éd.) (240–246). Belmont, Californie : Thomson Wadsworth.
- Union internationale de psychologie scientifique. (2008). *Universal Declaration of Ethical Principles for Psychologists*. Extrait de <http://www.iupsys.net/about/governance/universal-declaration-of-ethical-principles-for-psychologists.html>
- Kirby, M. J. L., et Keon, W. J. (2004). *Santé mentale, maladie mentale et toxicomanie : Aperçu des politiques et des programmes au Canada – Rapport provisoire du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*. Extrait de <https://sencanada.ca/fr/content/sen/committee/381/soci/rep/report1/repintnov04vol1table-f>

- Manitoba Psychological Society. (2018). *Recommended rates for 2018-2019*. Extrait de <https://mps.ca/psychologist-fees/>
- Université McGill. (2019). *About us*. Extrait de <https://www.mcgill.ca/psychology/about-us>
- Moran, J. E. (2009). *History of madness and mental illness: A short history of care and treatment in Canada*. Extrait de www.historyofmadness.ca
- Murdoch, D. D., Gregory, A. et Eggleton, J. M. (2015). *Why Psychology? An Investigation of the Training in Psychological Literacy in Nursing, Medicine, Social Work, Counselling Psychology, and Clinical Psychology*. *Canadian Psychology*, 56(1), 136-146.
- Mulvale G. et Kutchner, S. (2014). *Tackling rural and remote access issues through competency development for community-based workers: A Yukon child and youth mental health framework*. Présentation à la Canadian Health Workforce Conference, Ottawa.
- Neuvoo. (2019). *Clinical psychologist salary*. Extrait de <https://neuvoo.ca/salary/?job=clinical+psychologist>
- Association de psychologie de l'Ontario. (2012). *Prescription Authority Committee*. Extrait de [http://www.psych.on.ca/About-Us/OPA-Committees-Taskforces-and-Sections/Prescription-Authority-Committee-\(RxP\)](http://www.psych.on.ca/About-Us/OPA-Committees-Taskforces-and-Sections/Prescription-Authority-Committee-(RxP))
- Association de psychologie de l'Ontario. (2013). *Professional practice guidelines for school psychologists in Ontario*. Extrait de <http://psych.on.ca/OPA/media/Public/OPA%20Guidelines%20and%20Reviews/professional-practice-guidelines-for-school-psychologists-in-ontario-2013.pdf>
- Association de psychologie de l'Ontario. (2014). *Psychology and Prescriptive Authority*. Extrait de <https://www.psych.on.ca/OPA/media/Public/Issue%20Briefs/issue-brief-rxp-2014-02.pdf?ext=.pdf>
- Association de psychologie de l'Ontario. (2015). *Guidelines for fees and billing practices*. Extrait de <https://www.psych.on.ca/OPA/media/Public/OPA%20Guidelines%20and%20Reviews/GUIDELINES-FOR-FEES-AND-BILLING-PRACTICES-FINAL.pdf?ext=.pdf>
- Psychology's Feminist Voices. (2019). *Profile of Mary-Jean Wright*. Extrait de <http://www.feministvoices.com/mary-jean-wright/>
- Psychologists' Association of Alberta. (2020). *Recommended fee schedule for 2020*. Extrait de <https://psychologistsassociation.ab.ca/about-paa/resources/recommended-fee-schedule/>
- Psychology Association of Saskatchewan. (2018). *Recommended fee schedule for Psychologists*. Extrait de <http://psychsask.ca/?page=Events&id=11>
- Psychological Association of Prince Edward Island. (2019). *Private Practice Directory*. Extrait de <http://www.peipsychology.org/papei/private-practice-directory/>
- Université de Toronto. (2019). *Psychology Department Museum: Brass instrument psychology at the University of Toronto*. Extrait de <https://www.psych.utoronto.ca/our-department/psychology-department-museum#museum-accordion-1>
- Wright, M. (1974). CPA: The first ten years. *Canadian Psychologist*, 15(2), 112–131.